09
DM-25
Usine de triage Lachenaie inc.
AUD 6212-03-26

PROJET D'AGRANDISSEMENT

DU SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

DE

BROWNING-FERRIS INDUSTRIES INC.

USINE DE TRIAGE LACHENAIE INC.

MÉMOIRE

présenté au

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

FRANÇOIS CHARBONNEAU

MARS 1995

1- INTRODUCTION:

La présente est pour vous présenter un très court mémoire pour vous dire, en tant que citoyen de Lachenaie, comment nous vivons, les citoyens de Lachenaie avec les processus de consultation avec la ville de Lachenaie. De plus, j'aimerais discuter du choix de projet présenté par UTL. à cette commission.

2- PROCESSUS DE CONSULTATION À LACHENAIE:

Laissez-moi vous dire que notre maire actuel, M. Marcel Therrien, aurait fait un très bon homme d'affaire car c'est une personne qui aime prendre les décisions par lui-même, donc en essayant de consulter la population le moins possible.

En effet, M. Therrien va au limites des règlements municipaux pour annoncer certaines réunions spéciales pour ces citoyens. Je vais vous donner un exemple. Il est dit dans les règlements qu'en autant qu'une annonce a été parue dans un journal, et cela x jours avant la réunion, c'est réglementaire. J'aimerais vous donner un exemple vécu qui m'avait découragé quelque peu. En décembre 1991, alors que je voulais un peu plus suivre les activités de la ville, j'avais été intéressé à une réunion spéciale qui devait présenter le budget 1992. Donc, à cette époque, je déchiffrais tous les journaux pour détecter la date à venir de cette réunion. Tel fut mon désappointement d'avoir été incapable de détecter quoi que ce soit. Mais ma surprise à été bien plus grande lorsque, par pur hazard, mon épouse se met à lire la rubrique AVIS LÉGAUX ET ENCANS du journal LA PRESSE, duquel on a retrouvé une petite annonce de la VILLE de Lachenaie pour la tenue de la réunion. Pourtant, je suis abonné à la presse et je n'avais rien vu.

Un autre exemple a été les consultations au cours du mois de juin 1991 pour la future construction de la bibliothèque & hotel de ville. Il y eut, à l'époque 1 à 2 consultations par quartier, pour 6 quartiers à Lachenaie. J'ai assisté à une de ces réunions pour m'apercevoir que ce n'était que des réunions ou le maire voulait VENDRE son projet. Il amenait avec lui de son monde supporteur (employés de la ville par exemple) pour remplir une partie de la salle, presque tout ce même monde pour remplir les salles partout òu il allait. Ainsi, lorsque venait la période de questions qui était stratégique pour ce genre de réunion, chaque citoyen n'avait droit quà une ou deux petites questions, faute de temps. Par contre "son monde" avait tous la main levée pour demander des questions qui favorisait le projet et qui brûlait du temps pour éviter que les citoyens en place concernés aient leur mot à dire. Voilà en général le genre de cache-cache ou ruse que le maire de Lachenaie aime à exercer dans sa ville. Peut-être n'est-il pas encore conscient du pourquoi les citoyens de Lachenaie sont TRÈS MÉFIANTS des consultations à Lachenaie.

J'aimerais rajouter que j'aimerais bien faire partie du fameux comité de citoyen pour l'environnement promis depuis 1992 à Lachenaie et je suis sincère à cet effet, j'y serait évidemment bénévole. Je crois avoir une certaine expérience au niveau environnement et la façon de gérer des projets d'ingénierie. Mais me laissera-t-on accéder à ce comité.

Aussi, quel va être le pouvoir de décision du comité. Est-ce que ce comité ne sera qu'une parure au yeux du public.

3- CHOIX DU PROJET PROPOSÉ POUR LE SITE D'ENFOUISSEMENT

Je ne discuterai pas ici du pour ou contre de la proposition présentée par BFI , ce serait très long, et d'autres citoyens ont déjà consacré beaucoup de chapitres à ce sujet. Je ne veux ressortir que la captation de biogaz est impossible à 100% sur un site d'enfouissement dans le but de les brûler et de faire fonctionner une usine d'électricité par le principe de la cogénération. En effet, il y aura toujours des fuites sur les côtés (bordures du site), à des endroits comme le contour des cheminées, lorsque le biogaz ne sera pas brûlé ou ne sera pas bien brûlé en torchère, lorsqu'il y aura des problèmes de machinerie ou d'entretien et que beaucoup de gaz s'échapperont, lorsqu'il y aura vieillissement des toiles de protections de surface, etc. Je dirais qu'il est même très difficile d'estimer une captation des biogaz qui pourrait se situer entre 40% et 80%. Mais le reste, c'est la population qui va sentir ces fameux biogaz et qui souffriront de beaucoup au niveau qualité de vie.

Ce que je déplore le plus, c'est que BFI ne présente pas d'alternatives tel qu'on le fait normalement lors de la présentation de tout projet de faisabilité. En effet, je pense qu'une vraie usine de transformation de déchets avec bâtiment, équipements tels que concasseur, convoyeurs, séparateur, bioréacteur, composteur, etc...qui ferait un vrai tri à la source et qui permettrait une excellente alternative au projet proposé. Ce genre d'usine apporte une création d'emploi et fait en sorte que l'on se débarrasse de nos déchets de façon à récupérer le maximum de produits de recyclage. Et si l'usine est bien construite, elle ne créera pas une situation polluante. N'oublions pas que ce genre d'industrie est une des rares où le propriétaire est payé pour les intrants et pour les sortants (Input, output). Mais c'est évident que c'est plus payant de ne faire que de l'enfouissement pêle-mêle où il n'y a que les "buldozers, quelques opérateurs et contremaitres". Il est aussi vrai que l'usine d'électricité créerait quelques emplois, mais le contrôle sur les biogaz serait inadéquoit.

Permettez-moi de faire une réflexion en guise de conclusion. Si je me mets à la place du gouvernement, il y a des décisions sérieuses à prendre. Des sites d'enfouissement fermeront bientot (site de Miron), le projet de l'incinérateur a été mis sur les tablettes, et pourtant il faudra bien se débarasser des vidanges du Québec. Puis tous ces environnementalistes mécontents, les gens qui se plaignent des odeurs partout, et vous direz enfin un promoteur qui pourrait s'occuper d'une bonne partie des vidanges du Québec. Mais attention, si le conseil des ministres donnait un certain feu vert à BFI, il faudrait que le projet proposé soit modifié pour faire en sorte que les odeurs soient disparues, s'assurer que les cours d'eau soient protégés et qu'il y ait une étude pour pouvoir contrôler les mouettes ou goélands autour du site actuel.
Je remercie M. le président et les commissaires de m'avoir écouter.

François Charbonneau, ingénieur

François Charbonneau, ing.